

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GREFFE DE LAVAL)

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffe du tribunal de commerce de Laval"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.



Assignation au fond : 66,13 € (pour 2 parties) et 19.09 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 38.65 € pour une demande de provision et 57.72 € pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16.16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer

Le montant est de 31.80 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne

Le montant est de 31.80 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif

Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 13,08 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 13,08 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice

Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque

Le coût de la requête est de 13,08 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS

Le coût de la requête est de 32,15 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion

Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation

Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports

Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)